

BULLETIN SUR L'INSPECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Bulletin n° 10-5-0
Date d'entrée en vigueur : Le 1^{er} Avril 2015
Page: 1 de 2

Générateurs Portables

Une **mauvaise installation** d'un générateur de secours portable connecté à votre système permanent de câblage électrique peut entraîner un incendie, des blessures ou des dommages matériels.

Ce bulletin s'applique aux générateurs de secours portables qui ne sont pas destinés à des « systèmes d'alimentation de secours » tel que défini par le Code Nationale du Bâtiment du Canada.

Les Services d'Inspections Techniques du Département de la Sécurité Publique du NB peuvent assurer que votre installation est conforme aux exigences minimales du Code canadien de l'électricité quand les travaux sont effectués en vertu d'un permis de câblage. Il est illégal au Nouveau-Brunswick pour les personnes non-qualifiées d'installer tout équipements électriques et:

- 1) Les travaux électriques doivent être effectués selon le permis de câblage par un électricien licencié travaillant pour un entrepreneur en électricité,
- 2) Un commutateur de transfert manuel ou automatique doit être utilisé pour empêcher que les lignes de services publics soient mises sous tension durant une panne d'électricité et évitera du dommage au générateur lorsque le service normal est rétabli,
- 3) Le commutateur de transfert doit être conçu et utilisable pour les « entrée de service » si celui-ci est installé sur les lignes du service publique,
- 4) Le commutateur de transfert ainsi que le générateur doivent être approuvés pour le Canada, compatible l'un avec l'autre, correctement configurés et du bon type, voltage et courant pour l'application,
- 5) Les commutateurs de transfert à trois pôles, 120/240V (qui «Ouvre le Neutre») doivent être relié à un générateur qui a le neutre lié au cadre et qui a la borne de mise à terre fixé à l'électrode permanente de la masse du système avec un conducteur vert #6AWG,
- 6) Les commutateurs de transfert à deux pôles, 120/240V (donc «Neutre Solide») doivent être relié à un générateur qui a le neutre flottant. Notez que dans ce cas, la connexion à l'électrode de mise à terre de la masse du système permanent n'est pas nécessaire car il est déjà établi au service principal,
- 7) La prise du générateur portable doit être configuré tel que 120 / 240V, 4 fils, et
- 8) Des étiquettes d'avertissements permanents doivent être installées sur le panneau du générateur ainsi que sur la prise de courant du générateur afin d'identifier la configuration du système soit «Ouvre le Neutre» ou «Neutre Solide».

AVERTISSEMENT: System avec Neutre Solide; Seulement faire la connexion à un générateur qui a un NEUTRE FLOTTANT

OR

AVERTISSEMENT: Le system Ouvre le Neutre; Seulement faire la connexion à une générateur qui a son neutre lié au cadre et fixé la borne de mise à terre à l'électrode permanente de la masse du système avec un conducteur vert #6AWG

Générateurs Portables					
Bulletin n° : 10-5-0		Révisé par :		Pierre Daigle <i>Pierre Daigle</i>	Date Le 5 Mars 2015
Préparé par :	Pierre Doucet <i>Pierre Doucet</i>	Date Le 1 ^{er} Mars 2015	Approuvé par :	Jake LeBlanc <i>Jake LeBlanc</i>	Date Le 12 Mars 2015

BULLETIN SUR L'INSPECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Bulletin n° 10-5-0

Date d'entrée en vigueur : Le 1^{er} Avril 2015

Générateurs Portables

Page: 2 de 2

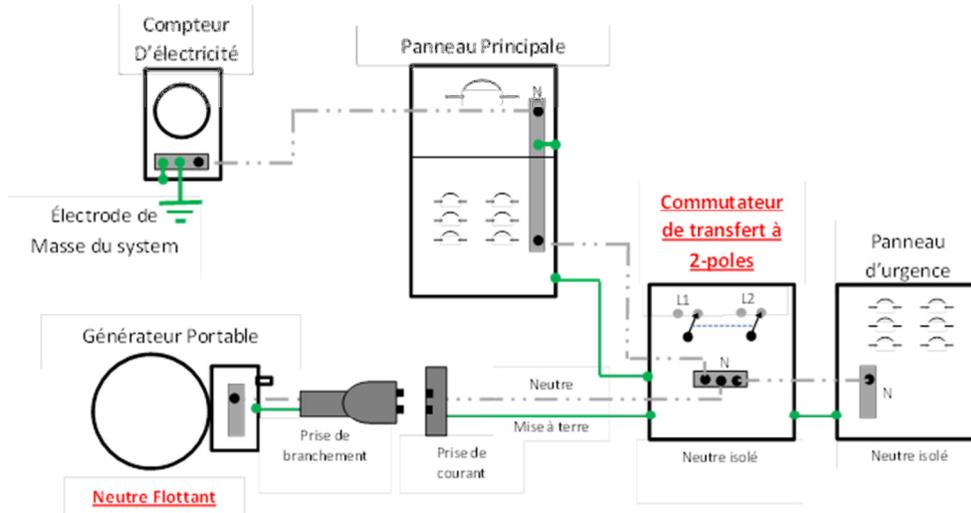


Figure 1: Générateur portable avec Neutre Flottant

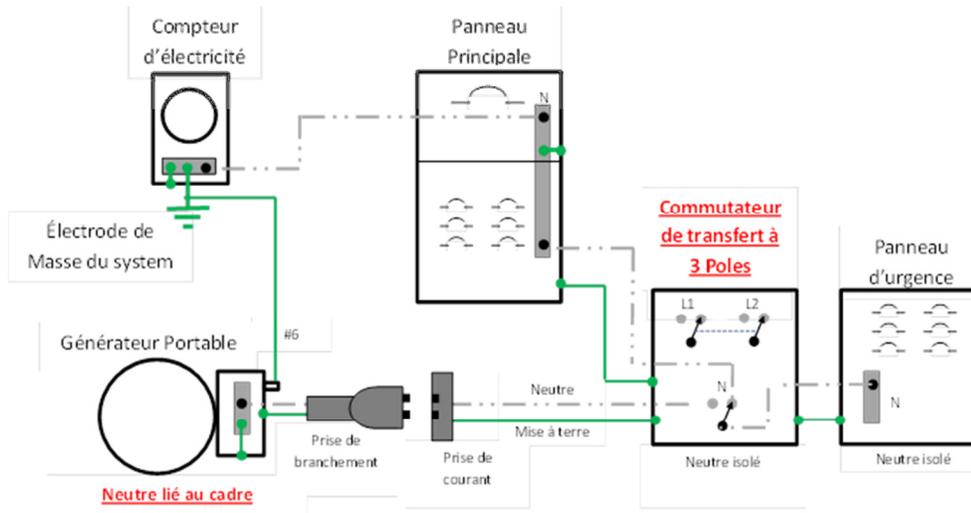


Figure 2: Générateur portable avec le Neutre lié au cadre et la borne de mise à terre branché à l'électrode permanent de la masse du system avec un #6AWG

Générateurs Portables					
Bulletin n° : 10-5-0		Révisé par :		Pierre Daigle <i>Pierre Daigle</i>	Date Le 5 Mars 2015
Préparé par :	Pierre Doucet <i>Pierre Doucet</i>	Date Le 1 ^{er} Mars 2015	Approuvé par :	Jake LeBlanc <i>Jake LeBlanc</i>	Date Le 12 Mars 2015